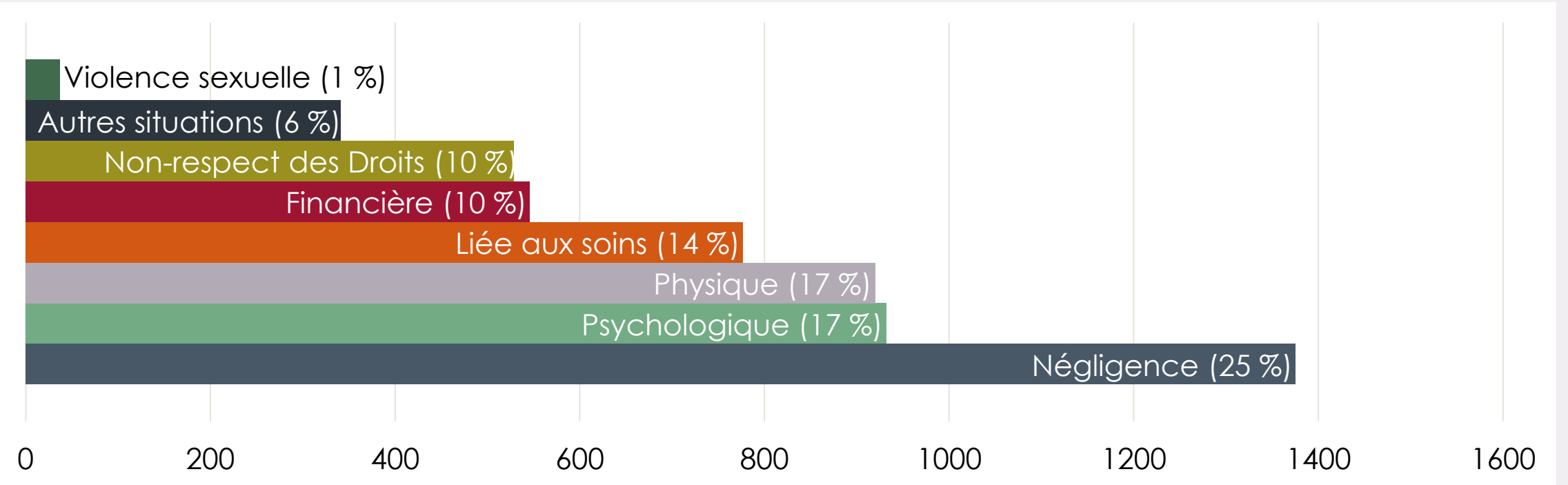


L'activité de la Fédération 3977 | Type de maltraitances

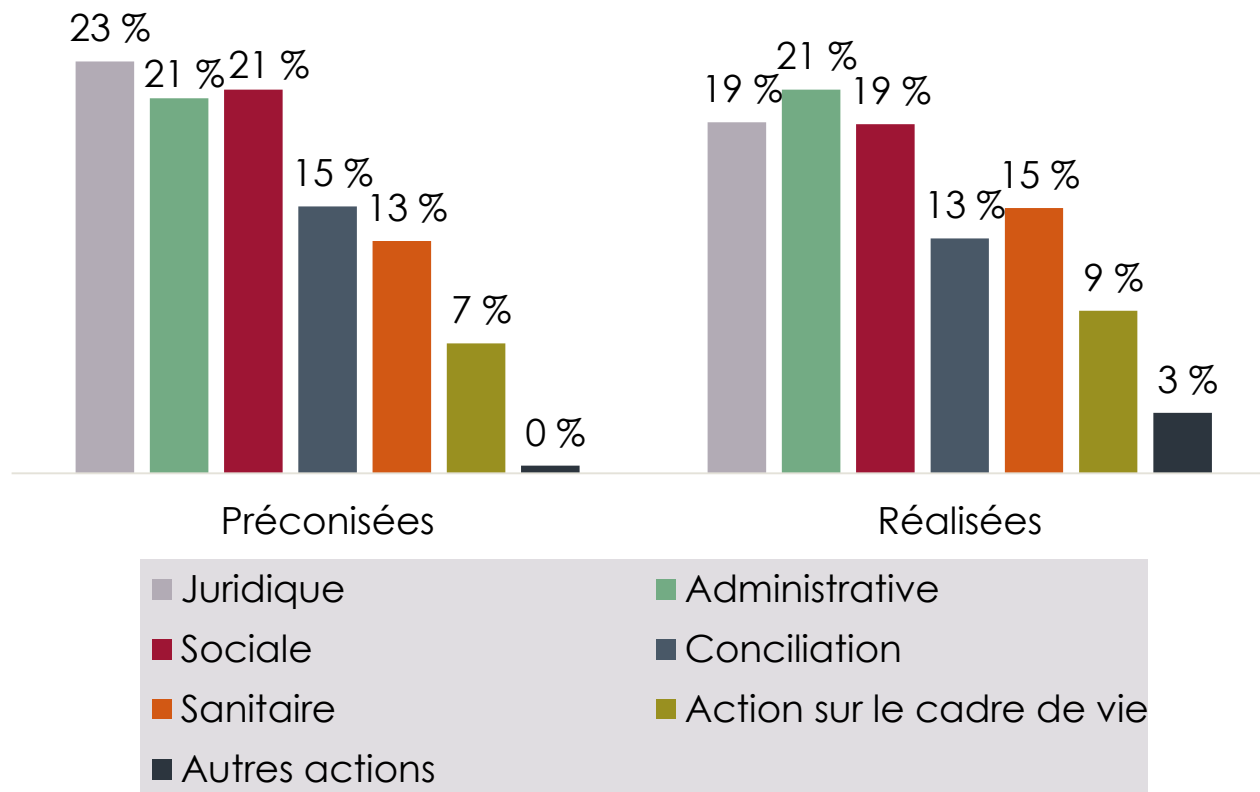


Chez les personnes âgées de 60 ans et plus : les maltraitances principales étaient plus souvent des négligences passives (25 %) Ensuite viennent les maltraitances psychologiques (17 %), physiques (17 %) et liées aux soins (14 %) ; Les maltraitances financières et le non-respect des droits représentent chacun 10 % des maltraitances principales rapportées en 2022.

Source : Rapport d'activité 2022, Fédération 3977.

L'activité de la Fédération 3977 | Actions préconisées et réalisées

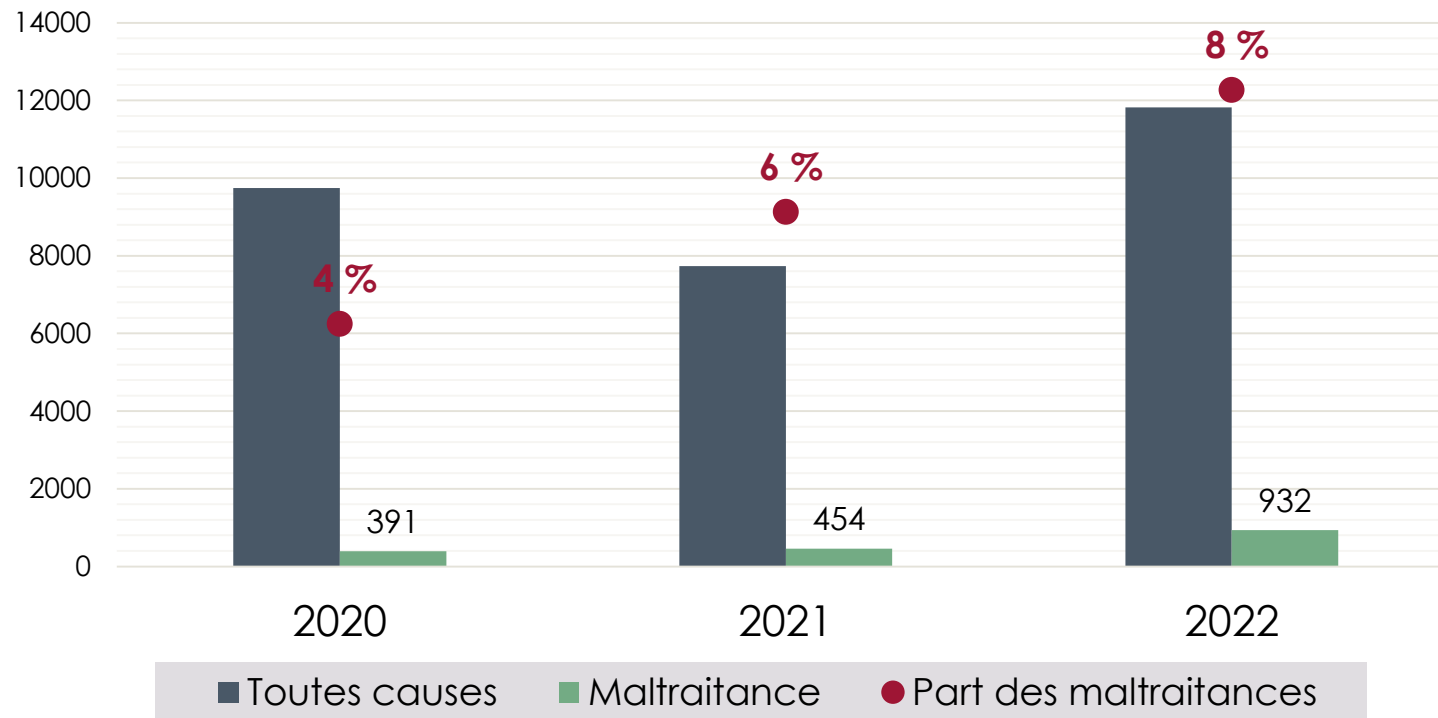
Répartition des actions préconisées et réalisées



- Les actions juridiques représentent 23 % de celles préconisées (19 % de celles réalisées).
- Les actions administratives et sociales 21 % des actions préconisées et respectivement 21 % et 19 % de celles réalisées).
- les recherches de conciliation 15 % des actions préconisées (13 % de celles réalisées).
- Les actions sanitaires 13 % de celles préconisées (15 % de celles réalisées).
- les actions portant sur l'environnement de la victime (7 % des actions préconisées, 9 % de celles réalisées) étaient moins souvent mobilisées.

Le suivi des plaintes et réclamations reçues par les agences régionales de santé

Plaintes et réclamations mettant en cause des structures accueillant des personnes âgées reçues par les Agences régionales de santé



Les plaintes et réclamations mettant en cause des structures accueillant des personnes âgées ont fortement augmenté en 2022 : elle a plus que doublé par rapport à 2021

La part de celles relatives à des situations de maltraitance ne cesse de s'accroître, elle est passé de 4 % des plaintes et réclamations en 2020 à 8% en 2022